



Confédération Paysanne

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES CHAMBRE D'AGRICULTURE DE VENDÉE

collège 4 - Anciens exploitants et assimilés

**POUR
NOS RETRAITES
AGRICOLES,
SOYONS FERMES !**

LE CONSTAT

- Une **baisse inquiétante du nombre d'actifs agricoles** (1 million de paysans et paysannes il y a 20 ans contre 400 000 paysans et paysannes aujourd'hui).
- **Des travailleurs qui ne rémunèrent pas leur travail** pour garantir une retraite viable.
- Nous en arrivons à des **pensions indignes**. La solidarité nationale, bien qu'importante, n'est pas à la hauteur de ce que l'agriculture apporte à la nation.
- Une **masse importante de travail** et de charge administrative qui nuit à la santé physique et mentale du monde agricole.

NOS REVENDICATIONS

- Une **pension minimale** à hauteur du **SMIC**.
- La mise en place d'un **véritable statut unique de l'actif agricole** pour ceux et celles qui travaillent effectivement sur l'exploitation.
- Une **révision des retraites au pourcentage**, qui pénalise les petites retraites.
- La **prise en charge de la perte d'autonomie** sans assurance privée, par les caisses de retraite, grâce à une loi adaptée.

En 2025, défendons une retraite décente pour tous les paysans et toutes les paysannes !

Nous défendons une retraite équivalente au SMIC pour tous les actifs ! La pension moyenne des retraités en France est d'environ 1 568 € nets par mois (ou 1 626 € bruts), tandis que celle des agriculteurs et agricultrices reste bien plus basse, autour de 740 € bruts par mois, soit souvent moins de 700€ nets après prélèvements.

Les responsables des politiques agricoles, FNSEA-JA comme les gouvernements, n'ont pas été au rendez-vous pour accompagner l'agriculture.

Votre vote peut permettre de changer les choses !



De gauche à droite : Pierrette MORINEAU, Jean-Marc AUBRET

1. Pierrette MORINEAU
Chantonnay

2. Jean-Marc AUBRET
La Genétouze

3. Marilyn PIVETEAU
Montaigu

NOS EXIGENCES

- Un **revenu agricole décent**, avec des prix de vente rémunérateurs, issus d'une agriculture utilisant moins d'intrants.
- Le **plafonnement des très grosses retraites**, dans tous les régimes.
- Nous défendons le **système par répartition** plutôt que par capitalisation.

Syndicat pour une Agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs.euses !

PRIORITÉS DE RÉFLEXION POUR LA CHAMBRE DE L'AGRICULTURE

- Le **recensement et l'accompagnement des actifs**, entre 3 et 5 ans avant leur départ à la retraite, afin d'encourager les paysans à céder leur ferme pour favoriser l'installation de nouveaux exploitants plutôt que l'agrandissement des exploitations existantes, contribuant ainsi au dynamisme des territoires et à la hausse des nouvelles installations.
- Une **SAFER au service de tous les agriculteurs** et agricultrices avec une priorité à l'installation.
- L'**incitation financière au cédant** qui installe un jeune.
- Exiger une **répartition équitable des aides** notamment la PAC qui serait basée sur le nombre d'emplois existants.
- Favoriser les **systèmes de production plus autonomes et économes**, pour retrouver un revenu grâce à :
 - > L'économie de charges,
 - > L'utilisation des potentiels des sols et du milieu naturel,
 - > La recherche de débouchés locaux qui assurent une plus-value.
- Retrouver une **reconnaissance sociale de la part de nos décideurs et des concitoyens** : l'agriculture nourrit le monde et participe à l'entretien du paysage.

PRIORITÉS DE RÉFLEXION POUR NOS TERRITOIRES

- Le **soutien aux services de santé**, services de soins à domicile et d'aide à la personne.
- Le **maintien des services publics et médicaux** en milieu rural.

Votez pour des représentants qui donnent fierté et dignité aux femmes, aux hommes, anciens exploitants, leurs conjoints, ainsi qu'aux aide-familiaux retraités. Autant d'actifs qui ont tant apporté à l'agriculture et à la société, avec si peu de reconnaissance en retour.



COMMENT VOTER ?

Dès réception du matériel de vote et avant le 31.01.2025

Par correspondance : mettez votre bulletin Confédération Paysanne dans la petite enveloppe de vote, puis cette enveloppe dans la grande enveloppe d'envoi préaffranchie. Signez au dos de cette enveloppe et postez-la. Pas de rature, modification, signe distinctif sur le bulletin ou les enveloppes sous peine d'annulation.

Par vote électronique : suivez pas à pas la notice explicative.

Votre vote reste anonyme.

En janvier 2025, vous élirez par correspondance ou par vote électronique vos représentants à la Chambre d'agriculture de la Vendée. Vous allez ainsi décider de l'orientation de la politique agricole de notre département.

Avec la Confédération Paysanne, vous faites le choix d'une équipe à vos côtés, à votre écoute.

JE VOTE *Confédération Paysanne*

Du 15 au 31 janvier 2025

Chaque voix compte !